
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 26/1 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.1.47337

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Hildegard ADAM, *Das Zollwesen im fränkischen Reich und das spätkarolingische Wirtschaftsleben. Ein Überblick über Zoll, Handel und Verkehr im 9. Jahrhundert*, Stuttgart (Steiner) 1996, 270 p. (Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Beiheft 126).

L'A. conduit selon une méthode traditionnelle une enquête sur une question difficile, car elle se trouve à l'intersection de l'histoire d'une institution – les douanes – et d'une activité économique, le commerce.

Le premier chapitre rappelle l'indigence des recherches sur les douanes carolingiennes et les opinions divergentes à propos du commerce à cette époque, en particulier de sa place dans ce que l'on appelle l'économie domaniale. La bibliographie, presque exclusivement allemande, révèle que l'A. méconnaît la diversité des points de vue et aussi les diversités régionales. La situation était-elle identique et même comparable en Saxe, dans le bassin Parisien et à l'embouchure du Pô?

Le second chapitre passe en revue le vocabulaire relatif aux droits de douane. Le sens proposé par divers historiens est rappelé et non critiqué grâce à une étude serrée des formules qui ne sont pas citées. Le *portaticum* est-il perçu aux portes (*portae*) ou dans les ports (*portus*) (p. 57–58)? Le maintien d'une taxe appelée *siliquaticum* paraît surprenant (p. 64–65). La solution de ces difficultés suppose une étude sur une très longue période, du Bas-Empire au X^e siècle au moins. La présentation des sources est trop rapide pour que l'on sache ce que chaque catégorie apporte exactement pour l'étude des douanes. Il manque aussi une discussion des apports de la numismatique, bien que les monnaies et leur circulation soit souvent évoquées. Payait-on les taxes en monnaie ou en part de produits: 1/24, dans le cas du *siliquaticum*?

Le chapitre suivant décrit longuement les moyens de communication terrestres, fluviaux et maritimes, à partir d'un dépouillement exhaustif des sources. Il offre un tableau précis et nuancé d'un grand intérêt. L'entretien des infrastructures, surtout des ponts, apparaît nettement comme une obligation et un monopole de l'État qui ordonne les constructions, interdit les initiatives privées. Les droits de douane servent pour une large part à payer les services rendus aux usagers et les abus sont condamnés. Mais la personne ou l'institution qui encaisse ces sommes n'en conserve-t-elle pas au moins une partie pour financer les constructions? La question aurait mérité un long examen.

Le chapitre 4 – numéroté 5, car l'introduction porte le n° 1 – est consacré au commerce. Son apport original tient à la comparaison entre les sources relatives aux douanes et les autres documents utilisables. Il est vrai que les grandes douanes intérieures et extérieures de l'empire carolingien révèlent les principales routes commerciales. Mais il ne faut pas oublier que, dans certaines régions, les sources sont indigentes, car elles ont été mal conservées. La carte (p. 270) fait apparaître un vide en Aquitaine. N'y avait-il ni douanes ni marchands ou bien les actes ont-ils été perdus? La solution suppose une critique très rigoureuse des sources, en particulier des raisons pour lesquelles certaines régions les ont mieux conservées que d'autres. La création de marchés dans les grands domaines témoigne d'une volonté indubitable de mieux équiper l'État (p. 186) mais relèvent-ils d'une initiative publique ou privée? D'une politique économique, pour faciliter les échanges, ou d'une politique fiscale, visant à tirer tout le profit possible des initiatives individuelles? Par l'édit de Pîtres, Charles le Chauve cherche-t-il à les placer sous son autorité parce qu'ils lui auraient été soustraits ou simplement à vérifier que les revenus sont perçus en son nom? Les initiatives, précises, cohérentes et de grande ampleur, prises par l'État se perdent-elles dans les sables de son impuissance? Vastes questions valables pour l'empire carolingien, comme pour tous les États préindustriels. Elles méritaient que l'on cite et discute mot à mot les principaux documents.

Le dernier chapitre montre en effet que la perception des taxes est un monopole du souverain. C'est lui qui donne les immunités, qui fixe la liste des tonlieux légaux ou le tarif des

perceptions, affecte le produit de la perception à des bénéficiaires et impose même de pratiquer le commerce dans les marchés qu'il a créés. Les souverains étaient donc capables d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur État. Mais l'étude des agents de la perception semble marquer un déclin de la puissance publique. Les capitulaires qui sont plus nombreux au début du IX^e siècle rappellent qu'ils dépendent de l'État. Les diplômes qui se multiplient avec le temps montrent que cette activité est très souvent exercée par les évêques, abbés et comtes, et leur personnel. L'ont-ils accaparée? Le changement dans la nature des sources prouve-t-il un déclin de l'autorité publique ou confirme-t-il le fait, largement prouvé par ailleurs, que ces hauts personnages possèdent une délégation d'autorité pour accomplir une mission publique et que, d'ailleurs, le petit nombre des fonctionnaires d'État impose cette délégation aux agents locaux?

L'étude d'un point précis, comme l'organisation des douanes, illustre une conception générale de l'État carolingien. Mais laquelle? L'A. aurait dû y réfléchir plus soigneusement au lieu de gommer les difficultés, comme l'existence de douanes domaniales réputées privées alors que toutes les taxes relèvent de l'autorité publique, ou comme la perception de revenus publics par des personnes prétendument privées.

Cette mise au point qui rassemble pour la première fois l'ensemble des sources relatives aux douanes carolingiennes incite à mieux réfléchir sur les fondements de l'État carolingien et sur ses rapports avec la vie à cette époque.

Jean DURLIAT, Toulouse

The Lives of the Ninth-Century Popes (Liber Pontificalis). The Ancient Biographies of Ten Popes from A. D. 817–891. Translated with an introduction and commentary by Raymond DAVIS, Liverpool (Liverpool University Press) 1995, XVI–336 p. (Translated Texts for Historians, 20).

Achevant sa traduction du Liber Pontificalis, qui a déjà donné matière à deux volumes justement remarqués des Translated Texts for Historians en 1989 et 1992 (vol. 6, jusqu'à 715; vol. 13, pour le VIII^e siècle jusqu'à Léon III inclus), Raymond Davis a traduit les notices relatives au IX^e siècle, de Pascal I^{er} (817–824) à Étienne V (885–891), c'est-à-dire jusqu'à l'arrêt du L. P., qui ne fut augmenté que sous forme de continuations tardives à partir du XII^e siècle. Déjà la notice consacrée à Étienne V était une reprise, au reste peu diffusée – Flodoard n'en eut pas connaissance quand il alla consulter le L. P. à Rome –, après une interruption de 25 ans correspondant à la fin du pontificat d'Adrien II, après 870, et à ceux de Jean VIII, Marin I^{er} et Adrien III, qui n'ont probablement pas été documentés. Le IX^e siècle, incomplet, est aussi celui du passage de la compilation plate des clercs du *vestiarium* aux mises en forme littéraires et aux remaniements de la part de personnalités marquantes de la curie – Jean Hymmonide et combien d'anonymes –, qui rendent d'autant plus intéressantes les biographies de Léon IV, Benoît III, Nicolas I^{er} et Adrien II; de ce changement d'auteur dépendrait précisément la fin de la rédaction, devenue trop dépendante des fortunes individuelles et non plus portée par une tradition mécanique assez routinière pour résister aux aléas politiques.

Comme dans l'ouvrage précédent, chaque notice est précédée d'une introduction fournie, donnant une analyse serrée du texte et de sa composition et replaçant les événements du récit dans leur contexte historique. Celui-ci est également présent par l'insertion, lorsqu'elle est possible, de la chronologie des pontificats établie par Herman Geertman en 1975 à partir des mentions de constructions et des listes de donations aux églises romaines; Davis propose sa propre chronologie pour les vies de Léon IV et de Nicolas I^{er}. Les notes explicatives, nombreuses, ne font pas que résumer celles de Duchesne, mais tiennent compte des apports bibliographiques les plus récents. Tout au plus aurait-on pu ajouter l'étude de Jean-Charles